

obtenue tous les trois ans de 1950 à 1959. Les heures de travail et les gains des employés de bureau et des employés similaires, indiqués au tableau 16 pour 1960, ont été séparés de ceux des administrateurs ou directeurs, des gens de professions libérales, des surveillants et des autres employés à traitement en 1951, 1954, 1957, 1959 et 1960.

L'enquête annuelle se limite aux établissements qui emploient 15 personnes ou plus et comprend environ 90 p. 100 de tous les employés déclarés lors du recensement annuel de la fabrication. Les établissements doivent déclarer tous les employés occasionnels, à temps partiel et à plein temps qui font partie du personnel la semaine de l'enquête, à l'exclusion des propriétaires, des associés, des pensionnaires, des travailleurs à domicile, des employés en congé sans paie pendant la semaine et du personnel des bureaux de vente séparés. Les gains bruts, y compris les bonis payés régulièrement ainsi que le surtemps et les congés payés sont déclarés pour la semaine. Les heures déclarées comprennent celles des employés à temps partiel ou à plein temps, les heures supplémentaires, et les heures de congé payées au cours de la semaine. Les moyennes générales sont habituellement fort semblables à celles qui sont tirées de l'enquête mensuelle correspondante.

L'enquête annuelle indique une augmentation constante des salaires et des traitements au cours de l'après-guerre. Le tableau 14 présente des comparaisons sur les gains moyens d'une année à l'autre à compter de 1949. Au cours des 12 ans, les gains hebdomadaires des hommes ont augmenté de 69.7 p. 100 et leurs traitements, de 78.1 p. 100. Durant la même période, les gains hebdomadaires des femmes ont augmenté de 61.7 p. 100 et leurs traitements, de 77.7 p. 100. Comme les heures de travail effectuées ont généralement eu tendance à diminuer à cause de l'abrégement de la semaine normale de travail et d'autres facteurs, l'augmentation de la moyenne du gain horaire des salariés a été proportionnellement plus forte que celle de leurs gains hebdomadaires; en 1960, l'augmentation sur 1949 a été de 80.4 p. 100 pour les hommes et de 67.6 p. 100 pour les femmes.

Les variations des moyennes générales et des moyennes de chaque groupe, aussi bien que les comparaisons d'année en année, tiennent, naturellement, aux changements des conditions économiques et autres qui influent sur les industries pendant les périodes de l'enquête et à la répartition des employés déclarés selon les industries et, parfois, selon les régions. Les tableaux 15 et 16 donnent pour 1960 les moyennes des heures et des gains des salariés et des employés touchant un traitement selon les provinces, les six plus grandes régions métropolitaines, les principaux groupes industriels et plusieurs industries importantes. On verra que les femmes sont moins bien rémunérées que les hommes dans une même région ou dans une même industrie. Cela résulte non seulement des différences d'activité et de rémunération, mais aussi de la semaine de travail souvent plus courte pour les femmes, de la plus grande fréquence de travail à temps partiel et d'absences, de la plus forte proportion de travailleuses jeunes et moins expérimentées et de leur répartition industrielle.

Le personnel de la fabrication se compose de plus en plus d'employés à traitement. Le tableau 17 indique que la proportion en est passée de 18.5 p. 100 en 1950 à 24.4 p. 100 en 1960. Cette tendance se rattache aux progrès de l'organisation, de l'administration et du contrôle statistique et comptable qui ont accru le besoin de techniciens et de commis de bureau ainsi qu'aux changements des procédés de fabrication qui ont souvent réduit le nombre d'ouvriers requis par unité de production. Les changements survenus dans la répartition industrielle des travailleurs ont aussi contribué à faire varier la proportion des employés à traitement par rapport aux salariés qui, en toute période, est en outre influencée par les saisons, le marché et les autres conditions qui modifient le niveau de la production. D'ordinaire, ces éléments font plus fluctuer le nombre des salariés que celui des employés à traitement.